



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
11 février 2005
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2005

13-24 juin 2005, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à la première session ordinaire de 2005 (20-28 janvier 2005)**

Table des matières

<i>Numéro de la décision</i>		<i>Page</i>
2005/1	Révision du règlement financier du PNUD	2
2005/2	Programme mondial du PNUD pour 2005-2007	2
2005/3	Rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar	3
2005/4	Stratégie et plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD	3
2005/5	Options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies	3
2005/6	Rapport d'activité du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	4
2005/7	Troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud	5
2005/8	Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	6
2005/9	Rapports de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social	6
2005/10	Rapport sur la programmation commune	7
2005/11	Révision du règlement financier du FNUAP	8
2005/12	Recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement	9
2005/13	Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays	10
2005/14	Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2005	11



2005/1

Révision du règlement financier du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2005/3 et DP/2005/4;
2. *Approuve* les dispositions révisées du règlement financier proposées dans ces documents, avec les exceptions suivantes :
 - a) Les modifications aux articles 5.07 c) (Allocation de ressources sur la base de contributions à recevoir); 5.07 b) et 5;
 - b) Les modifications à l'article 20.02 (Exceptions à la séparation des tâches);
3. *Décide* de renvoyer l'examen des modifications proposées aux paragraphes 2 a) et 2 b) ci-dessus à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2005, en attendant l'examen des informations demandées au paragraphe 4 ci-dessous;
4. *Prie* l'Administrateur d'établir des normes pour l'évaluation des risques en ce qui concerne les modifications proposées aux paragraphes 2 a) et 2 b) ci-dessus, ainsi que pour l'évaluation de ces modifications par des experts indépendants;
5. *Prie en outre* l'Administrateur de continuer à examiner activement le règlement financier et d'avoir des consultations à ce sujet avec le Conseil d'administration.

28 mars 2005

2005/2

Programme mondial du PNUD pour 2005-2007

Le Conseil d'administration,

1. *Ayant examiné* le programme mondial du PNUD pour 2005-2007 (DP/GP/1),
2. *Décide* de proroger le deuxième cadre de coopération mondial (DP/GCF/2 et DP/GCF/2/EXTENSION I) pour une année supplémentaire, jusqu'à fin décembre 2005;
3. *Prie* l'Administrateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que la prorogation du deuxième cadre de coopération mondial n'ait pas d'effet négatif sur les pays bénéficiaires du programme;
4. *Prie également* l'Administrateur de soumettre au Conseil d'administration un troisième programme mondial révisé ainsi qu'un plan de travail, en consultation étroite avec les États Membres, à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2005, en tenant compte du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2003/32) et des dispositions de l'examen triennal des activités opérationnelles (A/RES/59/250) concernant, notamment, le contrôle national du processus de développement;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour de la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2005 un point relatif au programme mondial.

28 janvier 2005

2005/3

Rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar (DP/2005/6) et du rapport soumis par la mission d'évaluation indépendante sur le Myanmar, en particulier les principales difficultés et recommandations qu'ils mentionnent;

2. *Note* que l'Initiative pour le développement humain est très importante pour améliorer la situation des pauvres des zones rurales au Myanmar, et *prie* l'Administrateur de prendre en considération et d'appliquer les conclusions de la mission d'évaluation indépendante;

3. *Prie* le PNUD, lors de l'élargissement du programme, d'assurer le maintien de la qualité, en tenant compte des conclusions de l'évaluation qui a eu lieu en 2004.

28 janvier 2005

2005/4

Stratégie et plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2004/21 et 2004/38;

2. *Prend note* du rapport publié sous la cote DP/2005/7 et renvoie l'examen du rapport à la session annuelle de 2005 du Conseil d'administration.

28 janvier 2005

2005/5

Options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport sur l'analyse des options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2005/8), présenté conformément à la décision 2004/37 du Conseil d'administration;

2. *Rappelle* que le FENU a reçu pour mandat de l'Assemblée générale des Nations Unies de fournir une assistance en matière d'équipement, en premier lieu et surtout aux pays les moins avancés;

3. *Note* que le FENU a efficacement et effectivement répondu aux besoins spécifiques des pays les moins avancés grâce à ses programmes de gouvernance locale et de microfinancement, jouant ainsi un rôle manifeste dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* (OMD) au niveau local;

4. *Note* que le FENU a harmonisé et intégré ses opérations avec celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en ce qui concerne, notamment, la programmation par pays, les programmes communs, la présence au niveau des pays, des régions et du siège, les services d'appui communs et les principes des politiques de recouvrement des coûts, réduisant ainsi d'une manière significative la charge en matière d'administration et de procédures pour l'organisation et ses partenaires nationaux;

5. *Décide* de maintenir le FENU en tant qu'organisation indépendante dont les activités sont centrées sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD dans les pays les moins avancés;

6. *Prie* l'Administrateur, sur la base de la sous-option 4 de l'option 3 du document DP/2005/8, d'élaborer un plan d'application détaillé pour cette option, y compris les mécanismes budgétaires, juridiques, et de programmation, pour que le Conseil d'administration puisse prendre une décision à sa session annuelle de 2005;

7. *Note* que l'option susmentionnée permettrait d'améliorer l'efficacité et l'efficacités du FENU;

8. *Prie* l'Administrateur de nommer, dès que possible, un nouveau Secrétaire exécutif du FENU;

9. *Souligne* que les ressources ordinaires, en raison de leur caractère non lié, continueront à servir de base pour les activités du programme du FENU et que l'efficacité du FENU dépend de son accès à un financement pluriannuel prévisible et soutenu afin de financer ses programmes de développement local et de microfinancement;

10. *Demande* au PNUD d'aider le FENU à mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer ses activités actuelles dans les domaines de la gouvernance locale et du microfinancement;

11. *Demande* aux pays donateurs et aux autres pays qui sont en mesure de le faire de fournir et de maintenir un appui financier additionnel aux programmes et activités du FENU dans les pays les moins avancés.

28 janvier 2005

2005/6

Rapport d'activité du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport d'activité du Directeur exécutif (DP/2005/9) et du rapport du Comité de coordination de la gestion sur l'évaluation des progrès réalisés

* Objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (DP/2005/10);

2. *Se félicite* du niveau important de l'augmentation des activités en 2004, qui démontre une demande pour les services de l'UNOPS;

3. *Approuve* les prévisions de dépenses, qui indiquent que a) les dépenses effectuées en 2005 seront couvertes par les recettes obtenues en 2005 et b) le programme de gestion du changement reste une priorité et sera ajusté selon les fonds disponibles;

4. *Note* les préoccupations exprimées par le Comité de coordination de la gestion au sujet de la réalisation des objectifs en 2005 et prie le Directeur exécutif de fournir périodiquement au Conseil d'administration des informations actualisées sur la situation financière de l'UNOPS au cours de l'année 2005;

5. *Note* la diversité des clients et la tendance à prévoir la fourniture de services dans les situations d'urgence et d'après conflit, ainsi que les progrès réalisés dans la définition de la stratégie du Bureau, et se félicite en particulier des services fournis dans les situations de transition, ainsi que pour des projets de développement et de réduction de la pauvreté;

6. *Prie* le Directeur exécutif de continuer à améliorer les systèmes de gestion et de contrôle financiers de l'UNOPS et l'établissement des rapports requis;

7. *Prie instamment* l'UNOPS de continuer à respecter les conclusions de l'audit et d'obtenir un audit positif pour l'exercice biennal 2004-2005;

8. *Prie* le Directeur exécutif d'établir, pour la session de 2005 du Conseil d'administration, et sur la base de consultations avec le Comité de coordination de la gestion, un plan d'action global sur les nouvelles mesures qui doivent être appliquées en 2006 pour améliorer l'efficacité des opérations, obtenir une réduction des coûts, poursuivre le processus de gestion du changement, et parvenir à une viabilité financière durable.

28 janvier 2005

2005/7

Troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud (DP/CF/SSC/3/Rev.1);

2. *Approuve* le cadre proposé;

3. *Prie* l'Administrateur d'inclure dans son rapport qui sera soumis en mai 2005 au Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (SSC/14/2) une stratégie détaillée pour l'application du cadre, y compris la mobilisation de ressources, et d'en informer le Conseil d'administration;

4. *Prie également* l'Administrateur de tenir des consultations périodiques avec les États Membres;

5. *Prie en outre* l'Administrateur de faire rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006 sur les progrès réalisés dans l'application du troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud.

28 janvier 2005

2005/8

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du PNUD (DP/2005/11) et des informations actualisées sur ce rapport (DP/2005/CRP.3), du FNUAP (DP/FPA/2005/1) et du Bureau pour les services d'appui aux projets (DP/2005/12) sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003;

2. *Souligne* qu'il importe d'assurer comme il se doit le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en particulier pour améliorer le contrôle de la gestion interne;

3. *Demande* que les rapports futurs sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes indiquent un ordre de priorité pour les recommandations et le délai prévu pour leur mise en œuvre.

28 janvier 2005

2005/9

Rapports de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de l'Administrateur du PNUD (E/2005/4-DP/2005/13) et de la Directrice exécutive du FNUAP (E/2005/5-DP/FPA/2005/2) au Conseil économique et social;

2. *Décide* de les transmettre au Conseil économique et social, accompagnés des observations et orientations fournies par les délégations à la présente session;

3. *Prie* le PNUD et le FNUAP de maintenir leur attention centrée sur le suivi de l'examen triennal des activités opérationnelles de l'Assemblée générale figurant dans sa résolution 59/250;

4. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à participer activement au processus préparatoire en vue de l'examen prévu en septembre 2005 des progrès réalisés en vue de parvenir aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et aux objectifs du Millénaire pour le développement*.

28 janvier 2005

2005/10 Rapport sur la programmation commune

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP (DP/2004/30-DP/FPA/2004/8);

2. *Rappelle* la résolution 59/250 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004, relative à l'examen triennal global des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies, qui contient le plan directeur défini par l'Assemblée générale pour continuer à renforcer le processus de programmation commune;

3. *Réitère* qu'il faut maintenir l'intégrité institutionnelle et le mandat organisationnel de chaque organisme des Nations Unies au cours du processus de programmation commune;

4. *Se félicite* des efforts visant à améliorer la cohérence entre les organismes des Nations Unies au niveau du terrain et l'efficacité de la programmation, la suppression des doubles emplois et la réduction des coûts de transaction pour les pays bénéficiant du programme, ce qui permettrait de contribuer à l'obtention de meilleurs résultats globaux; et encourage l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP, respectivement, à continuer de collaborer avec les gouvernements et d'autres partenaires pour parvenir à cette fin;

5. *Souligne* l'importance que le Conseil d'administration attache à l'utilisation de la programmation commune en tant qu'outil pour appuyer la mise en œuvre des plans de développement nationaux, y compris, le cas échéant, les stratégies de réduction de la pauvreté, grâce à une approche plus concertée dans le contexte du bilan commun de pays et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en vue d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, parmi lesquels ceux consignés dans la Déclaration du Millénaire;

6. *Demande*, par conséquent, à l'Administrateur du PNUD et à la Directrice exécutive du FNUAP, lors de la gestion de la coopération de leurs organisations respectives avec d'autres organismes, de faire en sorte que l'application de la programmation commune, y compris, le cas échéant, de programmes communs, entraîne une amélioration de l'impact sur le développement, notamment et selon les besoins, afin :

* Objectifs de développement internationalement convenus, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire.

a) De mieux harmoniser l'élaboration, l'exécution, et les processus de suivi et d'évaluation des programmes de pays, et d'améliorer la communication entre les organismes des Nations Unies pendant tout le cycle de programmation;

b) D'atteindre effectivement les objectifs des programmes et de contribuer à la réduction des coûts de transaction;

c) De promouvoir les processus communs de suivi et d'élaboration de rapports aux organes directeurs et de méthodes communes pour les évaluations.

7. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD et le FNUAP pour contribuer à la mise en œuvre continue par le Groupe des Nations Unies pour le développement d'un cadre commun, y compris un cadre commun pour l'établissement de rapports sur les programmes communs, en vue d'améliorer l'impact et l'efficacité des activités du système des Nations Unies, en partenariat avec les gouvernements nationaux et afin d'appuyer leurs efforts, y compris les activités visant à identifier les circonstances dans lesquelles les programmes communs pourraient être un outil utile, et pour déterminer de quelle manière l'utilisation de programmes communs pourrait améliorer l'impact sur le développement;

8. *Souligne* les mandats respectifs du PNUD et du FNUAP et leurs responsabilités dans le domaine budgétaire et pour l'établissement d'évaluations et de rapports financiers, notamment en ce qui concerne les programmes communs;

9. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de faire rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005 sur la programmation commune et les programmes communs dans les rapports annuels soumis respectivement par le PNUD et le FNUAP;

10. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de soumettre pour examen au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006 un rapport global sur l'application de la programmation commune, telle qu'elle est décrite dans la présente décision, et sur les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement concernant la programmation commune, y compris des informations sur les expériences et une analyse des ressources allouées pour les trois options de gestion financière des programmes communs, et des avantages qui en découleraient en termes d'impact sur le développement ou de gains d'efficacité.

28 janvier 2005

2005/11

Révision du règlement financier du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/FPA/2005/3 et DP/FPA/2005/4;

2. *Approuve* les révisions du règlement financier qu'ils contiennent, avec la modification suivante :

Article 14.2 (Séparation des tâches) :

Supprimer la phrase : « Sauf autorisation expresse du Directeur exécutif, ».

Ajouter l'alinéa suivant : « c) Dans tous les cas, il faut qu'au moins deux signataires autorisent le décaissement des fonds ».

3. En ce qui concerne le financement des accords avec des donateurs [art. 2.2 F i)], *prie* la Directrice exécutive d'établir des directives contenant des éléments tels que les normes pour identifier et évaluer les facteurs de risque, les mesures qui doivent être prises pour atténuer les risques en tant que condition pour l'approbation, et les limites à l'utilisation effective de fonds avant d'avoir reçu les contributions;

4. *Prie* la Directrice exécutive du FNUAP de continuer à examiner activement le règlement financier et d'avoir des consultations à ce sujet avec le Conseil d'administration.

28 janvier 2005

2005/12

Recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/FPA/2005/4 et DP/FPA/2005/5;

2. *Prend note également* des principes harmonisés pour le recouvrement des coûts énoncés dans le document DP/FPA/2005/5, en reconnaissant que l'adoption de ces principes par les organismes des Nations Unies est une mesure permettant d'accroître la transparence et la comparabilité du recouvrement des coûts dans l'ensemble du système des Nations Unies;

3. *Encourage* le FNUAP à approfondir les consultations en vue d'une nouvelle harmonisation des principes de recouvrement des coûts au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le but de recenser clairement les éléments communs dans chaque catégorie de dépenses, et de justifier les disparités résultant des différents mandats et des différentes modalités de fonctionnement;

4. *Approuve*, à titre provisoire, l'application de ces principes harmonisés au cas particulier du FNUAP et leur utilisation dans le contexte de la politique de recouvrement des coûts indirects, sur la base d'un taux de 5 % pour les dépenses avec participation aux coûts pour les projets à exécution nationale financées par les pays bénéficiant du programme et de 7 % pour toutes les autres dépenses cofinancées; *confirme* le taux actuel de 5 % pour les dépenses relatives aux achats effectués par une tierce partie; et *confirme également* les limites pour le recouvrement des coûts indirects par des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies, telles qu'autorisées par le Conseil d'administration dans sa décision 2000/6;

5. *Souligne* que le FNUAP doit globalement récupérer la totalité des dépenses effectives consacrées aux activités financées au moyen des ressources du FNUAP autres que les ressources de base;

6. *Prie* la Directrice exécutive d'établir un rapport détaillé, qui sera présenté au Conseil d'administration à la session annuelle de 2007, afin d'examiner la politique de recouvrement des coûts indirects sur la base des données effectives du système Atlas, en proposant, le cas échéant, des modifications fondées sur le fait que l'objectif de l'élimination des subventions mutuelles a été atteint ou non et qu'il existe ou n'existe pas de catégories d'activités de cofinancement dont les coûts indirects sont nettement supérieurs ou inférieurs aux taux appliqués;

7. *Encourage* le FNUAP à continuer à suivre le niveau de recouvrement des coûts engagés à l'aide des ressources autres que les ressources de base;

8. *Encourage en outre* le FNUAP à continuer à affiner son système de gestion stratégique des coûts, notamment en appliquant le système Atlas, afin de mieux imputer les coûts indirects aux programmes et aux projets;

9. *Réaffirme* que l'essentiel des contributions au FNUAP doit aller aux ressources ordinaires.

28 janvier 2005

2005/13

Examen du système d'allocation des ressources du FNUAP aux programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur l'examen quinquennal du système d'allocation du FNUAP aux programmes de pays (DP/FPA/2005/6);

2. *Réaffirme* les principes de base du système d'allocation des ressources énoncés dans le rapport de la Directrice exécutive (DP/FPA/2005/6);

3. *Approuve* la méthode, qui entre en vigueur en janvier 2005, pour l'allocation des ressources décrite dans le rapport, notamment l'incorporation des pays en transition, la synchronisation du cycle du système d'allocation des ressources et du cycle du plan de financement pluriannuel, et les modifications des indicateurs et de leurs seuils en vue de parvenir aux objectifs fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), aux objectifs du processus CIPD+5 et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire;

4. *Approuve* la procédure visant à classer les pays dans les catégories des Groupes A, B et C, telle qu'elle est décrite dans le rapport;

5. *Approuve également* les parts relatives de l'allocation des ressources figurant au tableau 4 du rapport (DP/FPA/2005/6);

6. *Reconnaît* les efforts déployés par le FNUAP pour accroître la part des ressources allouée aux pays du Groupe A et *encourage* la Directrice exécutive à examiner les moyens d'accroître encore davantage les ressources allouées à ce groupe;

7. *Prie* la Directrice exécutive d'indiquer dans les rapports annuels la part des ressources ordinaires allouées aux pays du Groupe A ainsi que la part des ressources ordinaires allouée aux pays les moins avancés et aux pays à faible revenu;

8. *Recommande* que la répartition des ressources entre les différents pays, et en particulier pour ceux qui changent de catégorie, se fasse d'une manière flexible, en tenant compte de la nécessité d'assurer que les gains déjà obtenus ne seront pas compromis;

9. *Prie* la Directrice exécutive de procéder, s'il y a lieu, en étroite consultation avec tous les pays concernés, au réexamen du système d'allocation des ressources vers la fin de l'année 2007, en tenant compte de toute intégration future des moyens de planification, de financement et de budgétisation.

28 janvier 2005

2005/14

Récapitulation des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2005

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2005, il a :

Point 1

Organisation des travaux

Élu les membres ci-après du Bureau pour 2005 :

Président : S. E. M^{me} Carmen María Gallardo Hernández (El Salvador)

Vice-Président : M. Andriy Nikitov (Ukraine)

Vice-Président : M^{me} Ulrika Cronenberg-Mossberg (Suède)

Vice-Président : M. Tesfa Alem Seyoum (Érythrée)

Vice-Président : M. Arjun Bahadur Thapa (Népal)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2005 (DP/2005/L.1 et Corr.1);

Adopté le rapport de sa seconde session ordinaire de 2004 (DP/2005/1);

Adopté son plan de travail annuel pour 2005 (DP/2005/CRP.1);

Adopté le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2005;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2005 :

Session annuelle de 2005 : 13-24 juin 2005

Seconde session ordinaire de 2005 : 6-9 septembre 2005

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2005/1 du 28 janvier 2005 sur la révision du règlement financier du PNUD;

Pris note du document DP/2005/CRP.4 sur les recettes tirées par le PNUD du recouvrement des coûts;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2005/2 du 28 janvier 2005 sur le programme mondial du PNUD pour 2005-2007;

Adopté la décision 2005/3 du 28 janvier 2005 concernant le rapport sur la mission d'évaluation au Myanmar;

Examiné le document relatif au projet de programme sous-régional pour les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Barbade;

Approuvé les programmes pour les pays suivants :

Afrique : Angola, Burundi, Lesotho, Madagascar, Maurice;

Asie et Pacifique : Philippines, République de Corée, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée;

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Tadjikistan, Turkménistan;

Amérique latine et Caraïbes : Argentine, Guatemala;

Point 4

Égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2005/4 du 28 janvier 2005 sur la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes au PNUD;

Pris note du document DP/2005/CRP.2 sur la mise à jour des progrès réalisés dans le partenariat entre le PNUD et UNIFEM;

Point 5

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2005/5 du 28 janvier 2005 sur les options pour un modèle futur d'organisation du Fonds d'équipement des Nations Unies;

Point 6

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2005/6 du 28 janvier 2005 sur le rapport d'activité du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Point 7
Coopération Sud-Sud

Adopté la décision 2005/7 du 28 janvier 2005 sur le troisième cadre de coopération pour la coopération Sud-Sud;

Débat consacré au PNUD et au FNUAP**Point 8**
Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2005/8 du 28 janvier 2005 sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003;

Point 9
Rapports au Conseil économique et social

Adopté la décision 2005/9 du 28 janvier 2005 sur les rapports de l'Administrateur du PNUD et de la Directrice exécutive du FNUAP au Conseil économique et social;

Point 10
Processus de programmation

Adopté la décision 2005/10 du 28 janvier 2005 sur la programmation commune;

Débat consacré au FNUAP**Point 11**
Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2005/11 du 28 janvier 2005 sur la révision du règlement financier du FNUAP;

Adopté la décision 2005/12 du 28 janvier 2005 sur le recouvrement des dépenses indirectes au titre du cofinancement;

Point 12
Système d'allocation des ressources

Adopté la décision 2005/13 du 28 janvier 2005 sur le système d'allocation des ressources du FNUAP;

Point 13
Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes pour les pays suivants :

Afrique : Angola, Burundi, Madagascar;

Asie et Pacifique : Philippines, République islamique d'Iran;

Europe et Communauté d'États indépendants : Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Roumanie, Tadjikistan, Turkménistan;

Amérique latine et Caraïbes : Guatemala;

Point 14

Questions diverses

Tenu les réunions d'information et les consultations informelles suivantes :

PNUD

Consultation informelle sur le programme mondial du PNUD;

Réunion d'information informelle concernant le rapport du Comité de coordination de la gestion sur l'évaluation des progrès réalisés à l'UNOPS;

FNUAP

Réunion d'information informelle sur la sûreté des produits de santé en matière de procréation;

PNUD et FNUAP

Réunion d'information sur la catastrophe causée par le raz-de-marée du 26 décembre 2004;

Réunion commune

Tenu une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM les 20 et 24 janvier 2005, au cours de laquelle ont été examinées les questions suivantes : a) VIH/sida : les orphelins et les femmes; b) égalité des sexes; c) simplification et harmonisation; et d) transition.

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD/FNUAP
Session annuelle de 2005
(13-24 juin 2005, New York)**

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 13 juin	10 heures à 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> – Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session – Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2005
			Débat consacré au PNUD
		2	Plan de financement pluriannuel <ul style="list-style-type: none"> – Rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel – Rapports du Corps commun d'inspection – Annexe statistique
	15 heures à 18 heures	3	Engagements de financement en faveur du PNUD <ul style="list-style-type: none"> – État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires en faveur du PNUD
Mardi 14 juin	10 heures à 13 heures	4	Mécanismes de programmation <ul style="list-style-type: none"> – Examen à mi-parcours des nouveaux mécanismes de programmation
	15 heures à 17 heures		Exposé du PNUD sur les conclusions de l'enquête sur la réalisation des OMD au niveau des pays
	17 heures à 18 heures		Consultations informelles
Mercredi 15 juin	10 heures à 13 heures	5	Rapport sur le développement humain
		10	L'équilibre entre les sexes au PNUD <ul style="list-style-type: none"> – Questions relatives aux ressources humaines (décision 2004/22)
	15 heures à 18 heures	7	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel axé sur les résultats
Jeudi 16 juin	10 heures à 13 heures	8	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets <ul style="list-style-type: none"> – Rapport annuel du Directeur exécutif
	15 heures à 18 heures	9	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme <ul style="list-style-type: none"> – Rapport à mi-parcours sur le plan de financement pluriannuel

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>	
Vendredi 17 juin	10 heures à 13 heures	11	Évaluation – Rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation	
		12	Questions financières, budgétaires et administratives – Gestion stratégique des coûts au PNUD et incidences sur le recouvrement des coûts (décision 2004/30)	
	15 heures à 18 heures		Manifestation spéciale sur la consolidation de la paix après un conflit : le rôle du PNUD (expérience en El Salvador)	
Lundi 20 juin	10 heures à 12 heures	6	Programmes de pays et questions connexes – Programme mondial du PNUD – Document relatif au projet de programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, 2006-2010 – Documents relatifs aux projets de programme de pays – Prorogation des cadres de coopération de pays	
			Consultations informelles	
	12 heures à 13 heures			Débat consacré au PNUD et au FNUAP
	15 heures à 18 heures		13	Audit et contrôle internes – Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes
		14	Processus de programmation – Rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la décision 2001/11 : question du calendrier pour les documents relatifs aux programmes des pays en développement	
		15	Missions de visites	
Mardi 21 juin	10 heures à 13 heures	16	Débat consacré au FNUAP Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2004 – Rapport de la Directrice exécutive pour 2004 : progrès réalisés dans l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 – Aperçu statistique – Rapport du Corps commun d'inspection	
			17	Engagements de financement en faveur du FNUAP – Rapport sur les engagements de financement en faveur du FNUAP

<i>Jour/Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mercredi 22 juin	10 heures à 13 heures	18	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none">– Documents relatifs aux projets de programme de pays– Note sur l'assistance au Myanmar
		19	Questions diverses <ul style="list-style-type: none">– Adoption des décisions
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none">– Méthodes de travail du Conseil d'administration– Adoption du plan de travail de la seconde session ordinaire de 2005
